



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 6 octobre 2021

N° 3/ 2021-2026

Présidence de **M. Jean-Pierre MORISETTI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

83 sont présents.

17 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : ADLER Françoise, BESUCHET Julien, BUCHER Sylvio, CRISCI Jessica, DE BENOIT Pascal, DESPOND Alexandre, DUPONTET Aline, GOLAZ Valentin, GUEYDAN Philippe, KUBLER Steven, LANGONE Clémence, MASSEREY Jérôme, PALMIERI Sandra, RIBEIRO Sara, SCHUMACHER Cathy, WALTHER ETTER Ruth, ZUFFEREY Valérie.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Directives à respecter en terme de conduite sanitaire liée à la pandémie COVID 19.
- Procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2021
- Préavis municipal N° 29/10.21
- Préavis municipal N° 30/10.2021
- Préavis municipal N° 32/10.21
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 14/3.21
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 20/6.21
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 23/6.21
- Rapport de la commission des finances sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2022

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI apporte quatre modifications à l'ordre du jour.

Point 8 nouveau : Postulat EMVL « Agir contre le bruit de l'autoroute »

Point 9 nouveau : Interpellation du groupe PSIG « PALM : Où en sont les réalisations sur le territoire de la Ville de Morges ? »

Point 10 nouveau : Interpellation du groupe PSIG « La manifestation Swiss classic british car meeting a-t-elle encore sa place à Morges ? »

Point 11 nouveau : Interpellation du groupe PSIG « Quels horaires pour le nouveau quartier de la gare ? »

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

M. Yvan CHRISINET annonce que le groupe des Verts souhaite déposer et développer un postulat concernant l'arborisation de la Grand Rue.

Cet ajout est accepté, il devient le point 9 nouveau.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2021

Mme la secrétaire Tatyana LAFFELY JAQUET revient sur la page 41, intervention de M. Pascal Gemperli, la réponse n'était pas écrite mais orale.

Le procès-verbal ainsi modifié et approuvé à l'unanimité et son auteure en est remerciée.

2. Communications du Bureau

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI annonce cinq communications, soit :

- La commission des pétitions est invitée à se réunir en fin de séance pour fixer la date de la première séance relative à la pétition « Libre sur les Quais ». La présidence revient au groupe UDC pour cette pétition.
- Résultats des votations du 26 septembre 2021. Sur 8'759 électeurs inscrits il a été enregistré 4'834 votes, soit un taux de participation de 55.19%

Le premier objet « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » a été voté comme suit : 202 blancs, 6 nuls, 4626 bulletins valables. L'objet a été refusé par 2'706 voix contre 1'920.

Le deuxième objet « Mariage pour tous » a été voté comme suit : 105 blancs, 7 nuls, valable 4'722. Cet objet a été accepté par 3'031 voix contre 1'691.

- Le Bureau a reçu de la Cour des comptes le rapport d'audit N° 68 et ses annexes portant sur la performance des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), dans trois communes, dont Morges. Ces documents sont publics mais les liens seront transmis par courriel prochainement par la secrétaire, pour les personnes intéressées.
- Le Bureau invite les personnes qui n'ont pas encore reçu le badge d'accès à l'Hôtel-de-Ville à le demander auprès du Greffe dans les meilleurs délais.
- Pour assurer le travail des scrutateurs-trices lors des votes serrés, il est demandé de lever la main ainsi que le bras bien haut et jusqu'au bout de l'opération.

3. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce cinq communications.

Enquête sur l'accessibilité des prestations et les horaires des guichets communaux

Mme la Syndique Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

« Suite à un vœu de la Commission de gestion, une réflexion de fond a été entamée dès 2019 concernant les horaires d'ouverture des guichets de l'Administration. Plusieurs échanges avec les chef-fes de service, la Commission consultative du personnel (COP) et l'Union des employés de l'administration communale de Morges (UEACM) ont eu lieu afin d'identifier une solution qui réponde au mieux aux attentes des utilisatrices et utilisateurs, tout en limitant l'impact sur la charge de travail du personnel.

Au terme de ces échanges, la Municipalité a décidé de réaliser un sondage auprès de la population. En effet, la Municipalité souhaite connaître l'avis et les besoins des Morgiennes et des Morgiens sur les horaires d'ouverture des services administratifs à disposition et sur les évolutions envisageables en matière d'accessibilité des prestations, notamment en termes de cyberadministration.

Ce projet est réalisé en collaboration avec FORS, le centre de compétences suisse en sciences sociales. Le questionnaire a été envoyé à un échantillon aléatoire de 3'300 personnes de plus de 18 ans domiciliées à Morges. La période de récolte des données a lieu entre le 15 septembre et la fin du mois d'octobre. La Municipalité remercie d'avance les personnes qui prendront le temps de participer à ce sondage.

Reprise des objets usagés à la déchèterie

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

Jusqu'à l'année dernière, avant la mise en œuvre des mesures de protection face au COVID-19, un espace d'échange d'objets usagés était en fonction à la déchèterie. Cet endroit était accessible uniquement par les ayant-droits du site.

Afin de continuer d'offrir la possibilité aux usagères et usagers de la déchèterie de donner une seconde vie à un objet en bon état et ceci sans perturber le flux de la circulation sur le site, une réflexion a été réalisée pour redéfinir le fonctionnement et la configuration de cette espace d'échange.

Ainsi la solution la plus adaptée est de rendre possible uniquement le dépôt d'objets. Ceux-ci devront être remis au surveillant qui les déposera ensuite dans un local fermé qui a été aménagé à la place de l'ancienne zone d'échange. Ces objets seront repris par deux associations caritatives locales partenaires pour être introduits dans le marché de 2^e main dans leurs magasins respectifs. Un document qui fixe clairement les modalités de ce processus a été élaboré avec ces deux associations.

À noter que les objets suivants ne sont pas concernés (liste non-exhaustive) :

- les objets en mauvais état ;
- les appareils électroniques et électriques ;
- les meubles & les encombrants ;
- les déchets spéciaux ménagers ;
- les habits usagés ;
- les pneus.

Les associations caritatives partenaires sont :

Le service d'aide familiale Morges et environs

« La Trouvaille »

Chemin des Mouettes 1

1027 Lonay

L'association « L'Escale »

Chemin du Glapin 8

1162 St-Prex

Le bâtiment de Beausobre V a reçu son nom définitif : « Cube »

Monsieur le Municipal Vincent JAKES s'exprime en ces termes :

« La Municipalité a le plaisir de vous informer que le bâtiment Beausobre V, dans lequel le Conseil communal siégera, a reçu son nom officiel : ce sera « Cube ». Le nom a été choisi pour illustrer l'architecture du lieu, ses fonctions et sa forme. « Cube » fait évidemment référence à la forme de l'édifice, mais le nom joue aussi sur les premières lettres des mots Culture, Beausobre et Évènement.

Les salles du bâtiment ont elles aussi été baptisées. L'inspiration est venue de l'architecture et de la fonctionnalité de ces espaces. Les noms ont en commun une appellation d'origine grecque ou latine. Ainsi, la future salle du Conseil communal est appelée AGORA, en référence à la place publique de la Grèce antique. La grande salle du rez-de-chaussée a pour nom PETRA, « pierre » en latin, afin de souligner l'aspect minéral qui la caractérise. La salle de taille moyenne, de type « salon », se nomme LUMEN, du latin « lumière », car cette salle pourvue d'une loggia se révèle particulièrement lumineuse. La salle multifonctions a pour nom RUBICUBE, pour insister sur ses qualités de « couteau suisse ». Quant à la plus petite salle, d'une capacité maximale de 40 personnes, elle a été logiquement baptisée NANO, ce qui signifie « nain » en grec.

Une séance d'information à l'attention des sociétés locales aura lieu mardi 12 octobre. À cette occasion, les représentantes et représentants de la vie associative en apprendront davantage sur les possibilités de location des lieux et sur les modalités concrètes de leur utilisation.

Du point de vue des travaux, le chantier suit son cours. À ce stade, il est prévu que l'exploitation démarre en mars 2022. Les locaux seront officiellement inaugurés en septembre 2022. »

M. le Municipal David GUARNA présente le budget au moyen d'une projection Powerpoint. Ce document est disponible en ligne et le budget de l'exercice 2022 au format papier sera transmis par voie postale aux Conseillers-ères.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

Mme Céline ELSIG a bien entendu les propos de M. Aubert concernant la déchèterie et il lui semble que la Trouvaille et l'Escale revendent à petit prix la marchandise qui leur est amenée, pour couvrir leurs frais. Si elle a bien compris la situation, cela signifie que la population perd un lieu où se procurer des objets gratuitement et devra désormais payer pour bénéficier de ces dons. Elle demande si sa compréhension est correcte et si tel est le cas, est-ce que la Municipalité a envisagé de trouver un autre lieu où le don gratuit pourrait se poursuivre ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que des problèmes existaient à la déchetterie, de la part de personnes qui ne sont pas des ayant-droit et qui abusaient en venant de manière intensive récupérer certains objets pour peut-être après les revendre. Ces pratiques posaient problème et ont dû être interrompues. Il n'est pas prévu de lieu de remplacement pour le don d'objets.

La discussion est close.

4. Communications des associations intercommunales

Mme Catherine HODEL annonce que le budget ordinaire des activités de la PRM a été accepté par les délégués lors de la dernière séance et que ces derniers ont pris acte des contrats de droit administratif de chaque commune de la PRM pour le montant qui vient d'être annoncé dans la présentation du budget de la Ville de Morges.

5. Nomination de la commission chargée de la prise en considération du postulat PLR « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking souterrain à Morges ». Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Sandra PALMIERI
- Richard BOUVIER
- Aude JARDIN
- Camille ROBERT
- Aliénor VAUTHEY
- Clément BOURGEOIS
- Marc LAMBRIGGER

6. Préavis de la Municipalité

N° 29/10.21 – Demande d'un crédit de CHF 250'000.00 TTC pour l'étude du projet de construction d'une surélévation sur le bâtiment B2 pour les deux salles d'éducation nutritionnelle de Beausobre – Présidence EMVL – 1^{ère} séance de commission : lundi 11 octobre 2021 à 18h30 en salle des Pas Perdus.

Les commissaires sont :

- Béatrice GENOUD-MAURER
- Stéphane DEWARRAT
- Julien BESUCHET
- Frédéric EGGENBERGER
- Sandra IMHOF
- Catherine HODEL
- Patricia DA ROCHA

N° 30/10.21 – Acceptation de la succession de Mme Edith Ruth Wydler – 1^{ère} séance de la Commission des finances : lundi 11 octobre 2021 à 18h30 en salle Léman à Riond-Bosson 14

N° 31/10.21 – Budget de l'exercice 2022 (Commission des finances)

N° 32/10.21 – Priorisation des bus aux carrefours à feux – Présidence (UDC) – 1^{ère} séance de commission : jeudi 4 novembre 2021 à 18h30 en salle des Pas Perdus.

Les commissaires sont :

- Maurice JATON
- Marc TISSOT
- Jasinta DEWI FREITAG
- Jean-Bernard THULER
- Aline DUPONTET
- Pascal MARTIN
- Alexandre GANNA

7. Rapports de commissions

N° 14/10.21 Fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable.

Mme Maria Grazia VELINI, présidente rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions qui sont différentes de celles du préavis municipal.

M. le Municipal Vincent JAQUES, au nom de la Municipalité, se réjouit que la commission soit unanime en faveur du fonds proposé et qu'elle adhère complètement aux objectifs fixés et qu'elle considère la mise à jour du fonds comme indispensable. La Municipalité observe que la commission dans le cadre de l'examen du préavis a choisi d'étudier une solution alternative de financement du fonds qui diffère de la solution proposée par la Municipalité. Ainsi la commission propose d'alimenter le fonds par des taxes existantes, cette solution évitant selon la commission, de créer une nouvelle taxe considérée comme injustifiée et antisociale.

La Municipalité prend acte de cette volonté et de la solution proposée par la commission, en soulignant toutefois que le montant nouvellement affecté serait soustrait au ménage communal. La Municipalité salue enfin l'esprit de consensus qui a permis d'obtenir une très large adhésion de la commission sur ces enjeux environnementaux de première importance et dans le même esprit, elle se rallie aux conclusions de la commission.

Mme Floriane WYSS informe que le PLR soutiendra le préavis tel que modifié par la commission. En effet, le groupe trouve pertinent d'augmenter le fonds d'encouragement pour les diverses raisons qui viennent d'être lues mais ne soutient pas la mise en place d'une nouvelle taxe, que le groupe juge injustifiée et inappropriée. Cela ne fera que peser davantage sur les ménages et les petits commerces qui ne sont pas propriétaires de leurs locaux. Le groupe PLR est satisfait que les commissaires aient pu se mettre d'accord sur un compromis gagnant-gagnant, en proposant cette solution alternative qui sera votée ce soir.

Cette proposition permettra d'atteindre l'objectif que la Municipalité s'est fixé à savoir « de développer et diversifier l'offre de subvention à disposition de la société civile ». Si certes, cela représentera environ CHF 500'000.00 en moins dans le ménage communal, en réalité, cet argent ne disparaît pas, puisqu'il est affecté pour le fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable. Aujourd'hui, le groupe PLR s'engage et vote une fois de plus en faveur de l'environnement et du climat. La proposition soumise est réfléchie, concrète et apporte une réelle plus-value. Elle remercie de soutenir le préavis tel que modifié par la commission chargée de son étude.

M. Pascal GEMPERLI propose l'amendement suivant pour palier à la coquille de forme évoquée précédemment par Mme Velini. Soit, au point 8 des décisions, de dire qu'il est ainsi *partiellement* répondu au postulat Pascal Gemperli du 6 décembre 2013 « Comment développer l'économie durable dans notre district ? ». Il explique la raison

de cette réponse partielle en évoquant qu'au départ ce postulat avait été déposé pour soutenir les petits entrepreneurs et les commerçants. Si ces derniers peuvent accéder au fonds, il a le sentiment que lorsque l'on regarde l'annexe avec les directives et quels types de soutien il est possible de demander, on voit beaucoup de choses pour les propriétaires de bâtiments, pour les ménages qui peuvent remplacer certains appareils domestiques mais pour les petits entrepreneurs on ne trouve pas grand-chose.

L'amendement est accepté à une majorité évidente moins quelques abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(unanimité)

1. d'accepter la teneur du nouvel article 2) **Financement et affectation** du Règlement du fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable

¹ La Ville prélève l'indemnité communale de 0.7 ct./kWh liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité au sens de l'art. 20 al. 1 de la loi cantonale sur le secteur électrique (LSecEl).

² La Ville prélève une taxe spécifique sur la consommation d'électricité au sens de l'art. 20 al. 2 LSecEl de 0.25 ct/kWh ³

³ L'indemnité communale ainsi que la taxe spécifique sur la consommation d'électricité (ci-après : les taxes) sont affectées à l'approvisionnement du fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable.

⁴ Les dépenses de ce fonds seront exclusivement affectées aux domaines suivants :

- a) efficacité énergétique, énergies renouvelables, économies d'énergie, et autonomie énergétique (ci-après, volet Energie – SE2035) ;
- b) développement durable (ci-après, volet Agenda 2030).

⁵ La Municipalité réévalue chaque année le budget affecté fonds en fonction des dépenses. Les excédents et les déficits des années précédentes sont pris en compte. En fin d'exercice annuel, le capital du fonds ne peut pas excéder CHF 650'000.00, et ce pour deux années d'affilée. Afin d'éviter un dépassement de la limite de CHF 650'000.00 sur deux ans consécutifs, la Municipalité peut ajuster le montant prélevé sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol.

⁶ La Municipalité réserve la possibilité d'utiliser d'autres sources de financement pour le fonds que celles prévues aux al. 1 et 2. ,

⁷ Les dépenses du fonds se font conformément aux compétences accordées par le Conseil communal à la Municipalité, par voie budgétaire ou préavis.

2. d'accepter la teneur du nouvel article **5) Directive d'application** du Règlement du fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement

¹ La directive pour l'application du règlement détermine notamment :

- a) le montant des taxes en vigueur, conformément à l'art.2, al. 2 et 3 du présent règlement ;
- b) la répartition de ces taxes entre le volet Energie-SE2035 et le volet Agenda 2030 ;
- c) les conditions et modalités d'octroi spécifiques à chaque type de subvention.

² Il est de la compétence de la Municipalité, sous la recommandation du Dicastère responsable de la gestion du fonds, d'adopter et de mettre à jour la directive ainsi que de vérifier son application

3. d'accepter de modifier les mots « la taxe » par « les taxes » aux articles 3 et 6 du Règlement du fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement
4. d'accepter le règlement du fonds d'encouragement pour les énergies et le développement durable ainsi modifié
5. de dire qu'il entre en vigueur dès son approbation par la Cheffe du département des institutions et du territoire ;
6. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du groupe des verts du 4 mars 2015 « *Pour un fonds d'encouragement au développement durable* » ;
7. de dire qu'il est ainsi répondu à la Motion Christian Hugonnet du 3 juin 2015 « *Repenser le fonds communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables* » ;
8. de dire qu'il est ainsi répondu *partiellement* au postulat Pascal Gemperli du 6 décembre 2013 « *Comment développer l'économie durable dans notre district ?* ».

N° 20/10.21 Demande d'un crédit de CHF 2'639'000.00 TTC pour les travaux de réfection et de renforcement des infrastructures communales et de réaménagement de la chaussée à l'avenue Henry-Warnery, subvention et participation de tiers non déduites

M. Michaël FURHOFF président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Bastien MONNEY s'est abstenu lors du vote et il lui paraît judicieux d'en donner les raisons ce soir. On fait avec les contraintes, on remplace de l'infrastructure par de l'infrastructure comme cela a été souvent fait et continuera certainement à se faire. Ce qu'il reproche à ce projet c'est principalement le manque d'anticipation, de vision et d'ambition dans un secteur où il aurait été possible de faire mieux. Pourquoi faire mieux à cet endroit-là ? Parce que peu de propriétaires fonciers bordent l'avenue de Warnery, très peu sur la gauche en montant et un propriétaire foncier assez important, soit la commune de Morges, avec la patinoire sur la droite. C'est selon lui une occasion manquée de pouvoir faire mieux.

Certains dans cette salle se rappellent du psychodrame de l'avenue Muret où dans l'urgence un projet de rénovation de la route avait dû être accepté, avec une absence de piste cyclable. Quantité de propriétaires fonciers bordent l'avenue Muret, l'avenue de Plan, la rue de Lausanne, et il en passe.

Ce manque d'anticipation ou de vision, peut-être quinze ans de retard, nous conduit à remplacer une infrastructure par une infrastructure et nous pouvons continuer comme ça. Le reproche principal qu'il fait à ce préavis est le suivant : si deux véhicules se croisent, un à la montée, un à la descente, alors le vélo n'a pas la place sur la piste cyclable, les gabarits étant trop courts. Il trouve cela terriblement décevant, en imaginant que le quartier de l'Eglantine abrite un éco-quartier. C'est inquiétant aussi, lorsque l'on sait qu'un tiers de trafic supplémentaire est attendu sur ce tronçon.

L'on sait aussi que la contrainte de l'utilisation des transports publics ou de transports modaux n'est pas la voie à prendre et que l'incitation est sans cesse évoquée. Est-ce que réellement on incite les habitants de ce quartier à entamer ce nouveau cheminement, il en doute.

De plus, la vue d'ensemble sur le quartier Prélionnaz chemin de Tolochenaz manque, des pistes sont évoquées certes mais la vision générale manque. D'ailleurs, en février de cette année, M. Bertrand Gilliard, déposait au nom du groupe PLR, un projet de décision « Savoir où aller avant de partir, ou la fin de la politique du saucisson » avec un élément principal qui figurait dans le document, l'application d'un moratoire sur tous les travaux routiers aussi longtemps que le plan de mobilité n'a pas été déposé et accepté par le Conseil communal. On est dans du « saucisson » à cet endroit-là, on sait qu'on aura le chemin de Tolochenaz bientôt et ensuite le chemin de Prélionnaz.

Ces éléments l'amènent à s'abstenir. C'est le retour qu'il a pu faire à son groupe, qui se positionnera selon le choix que la cheffe de groupe communiquera, mais il regrette ce manque d'ambition, d'envie de faire quelque chose de mieux, de bien.

Mme Maria Grazia VELINI au nom du groupe PSIG dépose l'amendement suivant : de remplacer les points 1, 2, 3 et 4 par un point 1 nouveau : *de renvoyer à la Municipalité le préavis pour une nouvelle étude en tenant mieux compte du développement de la mobilité douce et en intégrant l'ensemble des futurs projets d'aménagements routiers envisagés dans le secteur dans sa réflexion.*

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT remercie la commission pour son travail et évoque que le renvoi en Municipalité qui est proposé, va reporter au minimum d'une

année le début des travaux, puisque le préavis sur le chemin de Tolochenaz est prévu pour juin 2022 et qu'une vue d'ensemble est demandée. Pour le chemin de Prélionnaz le délai est fixé entre juin et la rentrée 2022. Il tient à dire que tous ces travaux ne pourront pas être effectués en même temps et ils s'étaleront sur deux à trois ans. C'est pourquoi la Municipalité avait décidé de séparer les préavis concernant ces trois objets.

Par contre, les nouveaux habitants de l'Eglantine et les autres devront attendre au minimum une année, voire plus et continuer à supporter un tronçon très bruyant, les joints des plaques en béton étant défectueux à cet emplacement. L'insécurité au passage piéton, malgré la peinture rouge, bien des parents ont fait des demandes, soucieux de la sécurité de leurs enfants. La sécurité liée à la mobilité douce, puisqu'il n'y a pas sur ce tronçon de bande cyclable pour le moment et le bord de route est scabreux pour les vélos. Il n'existe pas d'arrêt de bus sécurisé et la largeur des trottoirs est insuffisante, entre autres. Donc voilà ce que cet amendement propose, malheureusement, aux nouveaux habitants de l'Eglantine et aux autres, pendant une année supplémentaire, au moins. C'est du retard dans l'aménagement de cette zone, du retard dans l'aménagement de la zone de rencontre qui est prévue sur le chemin de Tolochenaz entre l'Eglantine et Prairie-Nord, puisque les travaux ne pourront pas se faire en même-temps. Tout sera décalé, y compris les aménagements du parc de Prairie-Nord et bien entendu la requalification du chemin de Prélionnaz qui est prévue.

Par ailleurs, la Municipalité a présenté à la commission, en plus du préavis, les aménagements précités, qui sont actuellement validés par la Municipalité. La commission a eu une vision d'ensemble du projet global qui entoure Prairie-Nord et Prairie-Sud.

Il aimerait revenir sur le projet lui-même. Malgré les apparences, c'est un projet qui est contraint. En montant à gauche le long de l'avenue Warnery, il y a un mur protégé, par le Canton, qui ceinture Prairie-Sud et Prairie-Nord et qui donne un certain caractère à cette propriété. A droite en montant, il y a la propriété Muret, des hauts murs, la patinoire avec sa rangée de beaux arbres d'une vingtaine d'années, souhaitez-on les abattre ?

Plus loin, il y a des constructions et des terrains privés, qu'il faudrait éventuellement exproprier. Sur la page 2 du rapport de la commission, sont mentionnées les largeurs du gabarit, avec les différentes variantes et la variante du préavis, soit la variante 0, est la plus pertinente et assure la sécurité de la mobilité douce et si l'on regarde les valeurs mentionnées, on peut voir que deux vélos, un à la descente et un à la montée, ainsi que deux voitures sur la chaussée peuvent se croiser, puisqu'il reste 4.70 mètres.

Il rappelle que les enfants jusqu'à l'âge de douze ans peuvent circuler sur le trottoir, depuis le début de cette année et que la bande cyclable à la montée fait 1.80 mètres de large. Quelquefois il n'existe pas de bande cyclable à la descente, là il y en a une de 1.50 mètres. Il y a deux passages piétons avec ilot central et feux tricolores pour arrêter les voitures et laisser passer les piétons en toute sécurité. Il y a un arrêt de bus sécurisé et en plus du récent cheminement transversal qui va d'est en ouest, le projet qui est proposé prévoit un cheminement perméable en grave, pour la mobilité douce, à l'intérieur du parc, pour rejoindre le chemin transversal précité. Il existe donc un choix au niveau des itinéraires pour la mobilité douce. De plus, l'allée cavalière a été

sécurisée au niveau des arbres. Le projet prévoit aussi la pose de phono absorbants, un éclairage LED adaptatif et ce préavis comprend aussi toute la réflexion des infrastructures souterraines qui méritent également une requalification.

Pour toutes ces bonnes raisons, la Municipalité recommande de soutenir ce préavis, et prendra bien entendu en comptes les vœux mentionnés dans les conclusions.

M. Michaël FRANCESCATO utilise l'avenue Warnery tous les jours et par tous les moyens de mobilité existants. L'urgence de refaire ce tronçon est réelle que ce soit pour limiter le bruit des voitures sur le bitume, la différence se ressent clairement lorsque l'on compare avec le tronçon qui a été refait avec le nouveau giratoire. L'urgence est là également pour les vélos subissant les nombreux nids de poule qui menacent de faire tomber n'importe quel cycliste et provoquer un accident. Pour le trottoir dont la largeur est totalement insuffisante, l'urgence se justifie également, afin d'éviter tous les risques encourus par les personnes qui doivent descendre sur la chaussée pour pouvoir croiser.

Concernant la mobilité douce, oui c'est l'axe le plus direct pour accéder au centre-ville mais il existe bien d'autres possibilités pour rejoindre le centre-ville en étant beaucoup plus confortable, que ce soit le long de l'allée cavalière ou en descendant depuis la patinoire et ensuite en longeant la Morges jusqu'à la Gare. Il n'est donc pas nécessaire de faire une autoroute à piétons le long de cet axe-là, qui restera quoi qu'on veuille en faire, aussi une porte d'entrée à la Ville pour tous les villages du haut.

Enfin, sur la simultanéité des travaux, et en tant qu'habitant de ce quartier, il se réjouit que tous les axes ne soient pas fermés en même temps afin d'éviter un gymkhana de la ville pour accéder au centre-ville. Pour toutes ces raisons, il remercie de bien vouloir accepter les conclusions de la commission ce soir, afin que ces travaux puissent se faire dans les meilleurs délais et tous les habitants de ce secteur vous remercieront.

M. Bastien MONNEY relève qu'à aucun moment remis en question l'assainissement de ce tronçon. C'est même certainement tard, par rapport aux travaux qui ont été réalisés.

Par contre, il souligne l'amortissement sur vingt ans, c'est-à-dire que le choix du Conseil communal de ce soir, portera sur vingt ans. Il doute que l'on se rende compte, peut-être après 5 ans, que mieux aurait pu être fait, et que la Municipalité arrive avec un préavis d'un ou deux millions pour corriger ou améliorer la situation. Ce sont surtout ces éléments-là qui sont à son sens importants et urgents. À savoir faire le bon choix pour ce tronçon, il estime que ce n'est pas le bon choix et pense que l'urgence est de transmettre aux habitants de ce quartier et de la région des axes confortables et sûrs pour pouvoir se rendre en ville, pas forcément en voiture. Ce qui le surprend, c'est que pour la montée on a une piste cyclable qui n'est pas continue. En 2021, on arrive à assainir, rénover un tronçon pour plus de deux millions de francs avec une piste cyclable qui n'est pas continue.

On constate que les contacts n'ont pas forcément été pris avec la commune de Chigny, donc la piste s'arrête à cet emplacement-là. S'agissant des travaux, évidemment on ne peut pas faire tous les travaux en une fois, mais l'objet de son intervention était dans les questions de planification. La Municipalité a présenté des plans à la commission, et le Conseil communal n'a pas forcément une idée précise de ce qui est prévu sur le chemin de Tolochenaz ou le chemin de Prélionnaz et c'est certainement ces éléments qui manquent.

Il pense que la Municipalité peut faire mieux et que ce soir on le voit, le préavis de Chanel a été refusé une première fois, et la Municipalité a réussi à présenter un nouveau préavis qui semble nettement plus intéressant et mieux travaillé. Il pense que la proposition qui est faite ce soir, permettra à la Municipalité dans un délai très raisonnable, d'arriver avec une proposition un peu plus construite, où on pourrait imaginer que les vélos soient positionnés sur d'autres parcelles. Il entend bien M. Aubert, mais ce qu'il entend surtout, c'est que dans cinq, dix ou quinze ans, on continuera à rénover des cheminements avec l'espace à disposition, sans aucune créativité, ni aucune ambition. Il appartient au Conseil communal de faire ses choix.

M. Pascal MARTIN souhaite rejoindre et renforcer certaines réserves de la commission concernant ce préavis déposé lors de l'ancienne législature. Il est fait mention à plusieurs reprises que ce projet vise à augmenter la sécurité. Il lui semble toutefois que ce projet se concentre plus sur la sécurité subjective, celle ressentie par tout un chacun, souvent d'un point donné, que sur la sécurité objective, qui découle du comportement de tous les usagers sur l'ensemble des infrastructures et qui est documenté par les autorités et les organisations spécialisées.

De plus, le renforcement et la garantie de la continuité des itinéraires pour la mobilité douce, à une échelle dépassant nécessairement le strict projet, est une préoccupation qui lui semble encore améliorable.

Il nous est donc demandé de choisir entre une année de retard pour un projet qui serait plus satisfaisant ou un projet « vite-fait » qui améliore certes l'existant mais sans être totalement satisfaisant et cela pour des décennies.

M. Jean-Bernard THULER soutient la proposition de M. Monney, car la Municipalité travaille dans l'urgence et ce n'est pas la première fois. Il rappelle que sur l'avenue de Plan la couverture phono absorbante devait être faite en 2018 pour obtenir la subvention de la Confédération, ce n'est pas fait à ce jour.

Il évoque l'avenue Muret qui a été rénovée en phono absorbant et le technicien de la Ville lui a soutenu en commission que c'était sur un tronçon qui n'était pas à mobilité douce, d'après le plan de circulation, or il lui a demandé de confirmer cela par écrit et le technicien ne l'a pas fait et a rétro-pédalé en disant qu'en effet c'était un projet et une avenue avec une sensibilité à mobilité douce. Le revêtement phono absorbant a quand même été fait « à l'arrache », justement en urgence et après on a pu voir une piste cyclable tracée de manière très légère à la peinture jaune. Ce sont des éléments

frustrants pour les commissaires qui travaillent et essaient de prévoir et d'anticiper et qui voient que la Municipalité ne les suit pas. Pour toutes ces raisons il pense que la Municipalité doit étudier et prendre sérieusement en compte la mobilité douce. En effet, si cela engage ces tronçons sur une vingtaine d'années, il pense que c'est bien d'y réfléchir, malgré le retard que cela occasionnera. Si elle l'avait anticipé avec une réelle volonté, ce retard n'existerait pas. Il recommande de soutenir la proposition de M. Monney.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond à M. Thuler concernant l'avenue Muret ce n'était pas une requalification mais une réfection, ce qui change la donne. Concernant les bandes cyclables, si on respectait la norme à l'époque, on ne pouvait pas faire de bande cyclable, et après, il reconnaît que la Municipalité s'est assise dessus et elles ont pu être réalisées. De manière formelle, elles ne respectent la norme.

Il répond par rapport à la pause du phono absorbant et les subventions y relatives. Il est vrai qu'à un moment donné la limite de 2018 avait été fixée, mais elle a été repoussée donc les subventions sont toujours possibles.

Pour répondre rapidement à M. Monney, ce projet a été réfléchi et non pas vite fait. Les collaborateurs qui regardent peut-être la séance seront certainement déçus de savoir que l'on pense qu'ils travaillent dans la précipitation sans réflexion, ce qui n'est pas du tout le cas, il peut l'assurer.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'amendement : l'amendement est accepté par 41 voix contre 32.

L'objet est renvoyé à la Municipalité.

**N° 23/9.21 Demande d'un crédit de construction de CHF 24'500'000.00
TTC relatif au projet de rénovation- reconstruction de l'école de Chanel –
subventions non déduites**

Mme Patricia DA ROCHA, rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, selon l'article 58 du règlement du Conseil communal, se récusé, car il est voisin immédiat du collègue de Chanel et intéressé par la procédure et donc il s'abstiendra des débats. Ce n'est peut-être pas la première fois qu'un conseiller s'auto-exclu, mais c'est assez rare pour être signalé et c'est un élément auquel il faut être attentif lorsque l'on se prononce sur un objet, à savoir existe-il un intérêt matériel, financier ou personnel liant le membre du Conseil à la décision qu'il va prendre. Si tel est le cas, cela doit conduire à une récusation spontanée.

M. Bertrand GILLIARD exprime qu'il y a du « pour » et du « contre » dans ce projet. Il n'a toujours pas compris pourquoi il était nécessaire de démolir la salle de gymnastique, largement rénovée en 2005. Il aurait été possible d'en construire une nouvelle, à côté de l'existante, en modifiant un peu l'extension du bâtiment principal.

Mais ne vous y trompez-pas. Ce n'est pas 24.5 millions qui sont demandés, mais environ 30 millions. En effet, les locaux de l'école ménagère vont être démolis, et à moins de conserver éternellement les locaux provisoires, il faudra les remplacer et le budget est déjà approximativement connu, CHF 250'000.00 pour l'étude, selon le préavis déposé ce soir, donc à la louche et selon les estimations admises, 2.5 millions pour la réalisation, plus CHF 250'000.00 de dépassement probable vu le renchérissement des matériaux, qui nous amène déjà à 27.5 millions. Il faut également compter 3'900 heures pour le suivi du projet, sans la reconstruction sur le terrain de Beausobre, soit environ deux ETP, et on frise les 28 millions. Ces 3'900 heures justifient un poste à temps plein pendant deux ans, dont il faut tenir compte, quand bien même elles ne figurent pas dans le même numéro de compte.

En outre, quelques petits inconvénients ont été passé sous silence. Les quinze places de parc prévues ne compenseront pas celles perdues le soir, dans la cour, pour les usagers de Beausobre, alors qu'une extension va prochainement être inaugurée et l'on peut vraisemblablement penser, que celle-ci ne sera pas utilisée uniquement par des piétons.

Mais surtout, il est prévu de mélanger les élèves de 1P à 8P sur le même site, ce qui à sa connaissance est vivement déconseillé, même si les autorités cantonales (qui ne sont pas les enseignants sur place) ont approuvé le projet. Si l'on en croit les documents à disposition, il reste encore de grosses lacunes, inconnues, à propos du chauffage, sur le long terme, des études complémentaires et adoption des soumissions sont à réaliser, dit le préavis. Quant aux aménagements extérieurs, dont la réalisation n'est pas explicitement mentionnée dans les conclusions du préavis, il ne reste plus qu'à espérer que l'on ne nous refasse pas le coup de Beausobre et qu'on ne revienne pas dans trois ans avec environ deux millions, parce que l'on a pas pu anticiper les besoins avant la réalisation du bâtiment.

Il est sceptique, même si du point de vue écologique il n'y a pas grand-chose à redire, on a là un bon projet sur papier. Pour les anciens, il rappelle que sur papier, le centre de vie enfantine de la Gracieuse, était aussi un bon projet. Mais, ce projet, d'une part ignore certaines problématiques, et d'autre part ne donne vraiment pas l'impression d'avoir été conçu de la manière la plus économique possible. Vu les finances déficitaires de la Ville, c'est dommage.

Bref, une fois de plus, on est mis devant le fait accompli. Il s'abstiendra donc et encourage la majorité à faire de même.

Mme la Municipale Laure JATON remercie la commission pour son rapport et pour l'unanimité de son vote. Elle s'étonne un petit peu des interrogations de M. Gilliard, qui d'abord semble avoir une sensibilité envers les élèves, en se souciant du mélange entre les 1P et les 8P et répond que ce ne sont pas que les autorités cantonales qui ont proposé ce projet, mais en premier lieu la Directrice, qui est directement intégrée au projet, ainsi que les enseignants-es, représentés par la DGEO.

D'une part, il y a cette inquiétude face au mélange des âges et de l'autre, une inquiétude par rapport au stationnement pour les voitures dans la cour de l'école. Elle est d'avis qu'il est plus important de réserver une cour d'école pour les élèves, plutôt que pour les personnes qui viennent à Beausobre une fois de temps en temps. Le ratio a été calculé à l'interne de sa direction, et cela représente à peu près 5%-95%, donc pour 5% des utilisateurs potentiels de la cour, on favoriserait des voitures.

La Municipalité a énormément travaillé sur ce projet, et a aussi essayé de réduire les coûts, mais il y a des coûts inévitables. Les salles de cuisine vont être déplacées, ce qui va certes engendrer des coûts, mais en contrepartie, c'est une école avec huit classes supplémentaires qui va prendre forme, avec des salles de gymnastique de qualité. Elle remercie de voter pour ce projet, qui pour les écoles morgiennes sera un souffle bienvenu.

M. Richard BOUVIER s'exprime en ces termes :

« La formation doit être une priorité et des bâtiments adaptés sont bien entendu nécessaires pour assurer la formation de nos enfants. Maintenant, est-ce que le projet est le bon ? Je partage quelques doutes de M. Gilliard. Fallait-il vraiment démolir tout ça ? Je ne suis pas un spécialiste et ce n'est pas le sujet que je souhaite aborder.

Ce qui m'interroge, ce sont certains points liés à l'aspect financier du projet, qui méritent à mon avis quelques éclaircissements. Tout d'abord, il est mentionné cinq fois dans le préavis « subventions non déduites ». D'où la première question : est-ce qu'il y aura vraiment des subventions ? Si oui, de qui et de quels montants ?

Ensuite, au point 8.3 Financement, la participation de l'ASIME n'est vraiment pas claire. Au point 8.7, dans le tableau financier, la ligne « subvention, participation ou entrée vide » les autres charges sont vides et les autres produits sont également vides. D'où la deuxième question : quelle sera l'incidence de cette construction sur les montants facturés par Morges à l'ASIME ou sur les subventions versées par Morges à l'ASIME ? Et quel sera l'incidence de cette construction sur les charges facturées par l'ASIME à Morges ? En résumé, l'incidence sur la balance financière entre Morges et l'ASIME.

Troisième question : n'y a-t-il vraiment aucune charge, ni aucune recette supplémentaire qui vont découler de cette construction ? Je vous rappelle que ce tableau financier, qui avait été demandé par M. Bertrand Gilliard, était justement fait pour ça, pour que l'on sache ce que cela implique d'autre de voter ces crédits. J'ai le sentiment que cela ne va rien changer du tout et je demande des réponses, si possible, ce soir. »

M. le Municipal David GUARNA explique les mécanismes financiers qui lient l'ASIME à la Ville de Morges en terme de locaux scolaires. L'ASIME facture à ses communs membres, le coût des locaux scolaires, avec une clé de répartition de 50 % pour le nombre d'habitants et 50% le nombre d'élèves. Ce qui est facturé ce sont les loyers qu'elle verse aux communes qui fournissent des locaux scolaires. Donc Morges fournit des locaux scolaires, elle touche environ 6 millions de loyers ASIME, Tolochenaz touche des loyers, Echichens touche des loyers et ensuite ces coûts sont refacturés et répartis entre les communes, puisque certaines communes vont fournir plus de locaux scolaires que leurs propres besoins, comme c'est le cas à Beausobre pour le secondaire, alors que d'autres communes auront moins de locaux scolaires par rapport à leurs propres besoins.

Pour Chanel, on aura concrètement quatre classes supplémentaires, puisqu'il y aura 8 classes supplémentaires mais 4 désaffectées à Pré-Maudry, donc des loyers supplémentaires. Pour connaître l'incidence financière exacte, il faudrait connaître également le nombre d'habitants et d'élèves en 2022 à Romanel, Echichens et Colombier et cette information n'est pas connue à ce jour. Ce que l'on sait, c'est que ces quatre nouvelles classes sont là pour absorber l'accroissement de la population de Morges. On peut considérer que sur le budget de fonctionnement on va s'auto facturer nos propres loyers, donc il n'y aura pas d'incidence, c'est une sorte d'opération blanche en terme de budget de fonctionnement. Voilà ce qu'il peut dire sur le mécanisme. Vu que ce sont des locaux pour Morges et ses élèves, la Ville va toucher des loyers mais en contrepartie vu l'augmentation du nombre d'élèves elle contribuera plus, donc cela va se compenser.

Mme la Municipale Laure JATON communique les chiffres fournis par l'ASIME mais ce ne sont pas les chiffres fermes car le comité mène actuellement une réflexion sur le mode de calcul de la prise en charge par l'ASIME du coûts des nouveaux bâtiments scolaires et qui va devoir être discuté par le nouveau comité, soit :

- Amortissement de l'investissement : CHF 848'667.00 par an, sur trente ans.
- Participation aux intérêts : CHF 509'200.00 sur trente ans.
- Forfait pour les frais d'exploitation : CHF 336'420.00 par an.
- Forfait pour les frais d'entretien : CHF 84'100.00 par an.

Concernant les autres subventions, elle peut donner deux exemples de petites subventions qui vont être recherchées, mais une fois que le projet sera exécuté, c'est auprès de la Fondation du Fond du Sport vaudois et auprès du Canton pour le projet « Sport et Santé » mais qui dépendent de certaines conditions et des liquidités qui restent dans les fonds disponibles. C'est pour cela qu'aujourd'hui il n'est pas possible de chiffrer ces subventions, mais évidemment, si on peut les récolter la demande en sera faite.

La discussion est close.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins un avis contraire et quelques abstentions)

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 24'500'000.00 TTC subventions non déduites pour la rénovation - reconstruction de l'École de Chanel ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 816'666.65 par année, à porter en compte dès le budget 2023.

N° 27/10.21 Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Mme Maria Grazia VELINI, présidente de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Pascal GEMPERLI informe que comme nouveau membre de la Commission des finances il s'est auto imposé la tâche de veiller au financement des mesures écologiques et climatiques de la Ville et notamment la Stratégie énergétique 2035.

Qu'est-ce que cette stratégie énergétique et quels sont les impacts financiers, on y trouve des objectifs chiffrés pour les années allant jusqu'à 2035, des axes stratégiques, des mesures, c'est tout beau, c'est tout bien. A la page 9 de la planification énergétique territoriale, qui fait partie de cette stratégie, on trouve l'information qui nous intéresse par rapport aux finances.

Concrètement, pour atteindre nos objectifs 2035 en matière d'urgence climatique et de préservation de notre environnement, nous devons chaque année renouveler 16'000 m² de surface de référence énergétique, transiter du gaz naturel vers du gaz renouvelable avec une augmentation de 0.7% de gaz renouvelable, développer et raccorder huit réseaux thermiques d'ici 2035, remplacer 50 chauffages au mazout ou électrique, installer 3000 m² de panneaux solaires photovoltaïques, soit un plan ambitieux.

Si on essaie de chiffrer, approximativement ces engagements en faisant un croisement entre les subventions que l'on trouve dans le fonds d'encouragement communal et les informations que l'on trouve sur le marché, on peut estimer à plusieurs millions facilement ces engagements nécessaires chaque année.

Une surface de référence énergétique pour l'assainissement coûte en bas de gamme entre CHF 100-150 le m². Donc sur les 16'000 m² par année cela coûterait entre 2 et 3 millions. La production du gaz renouvelable est difficile à chiffrer mais est prévue dans le budget, le raccordement pour le réseau thermique est également difficile à chiffrer mais n'est pas donné, les chauffages transformés en pompe-à-chaleur représentent quelques milliers de francs multipliés par 50, on arrive facilement à deux millions de francs. On arrive également facilement à un million avec les panneaux solaires, donc plusieurs millions de francs au total, sans compter les points qu'il n'arrive pas à chiffrer. Ces montants sont très importants, et il est important pour les Vert-es de montrer un signal clair et fort par la stratégie énergétique et de lui attribuer les fonds qu'elle nécessite et qu'elle mérite.

Si l'on prend l'exemple actuel de Chanel, le Conseil a dû renvoyer la copie à la Municipalité, puisque la première version voulait se contenter du strict minimum légal quant aux panneaux solaires sur les toits et maintenir une chaudière à gaz et cela en 2021 sur un bâtiment public ce n'est pas acceptable pour les Verts-es et cela prouve bien qu'il y a un manque de dynamisme sur ce genre de dossier.

Les Vert-es ne veulent plus faire du minimalisme sur les dossier énergétiques d'un point de vue financier et surtout ne veulent pas rester sur les habitudes actuelles et veulent véritablement changer cette dynamique.

Il a été vu avec Chanel que si l'on veut on peut faire des choses ambitieuses, en poussant un peu mais qui restent dans un cadre de finances saines.

En conséquence, et pour accélérer cette stratégie énergétique, le groupe des Verts-espère trouver une majorité dans ce Conseil qui souhaite, premièrement réaliser et accélérer cette stratégie énergétique 2035 et deuxièmement préserver des finances communales saines en ces temps déficitaires.

La proposition est la suivante, et le Service des communes confirme cette possibilité, d'affecter une partie du taux d'imposition à des dépenses déterminées qui correspond au point 4 « impôt spécial, particulièrement affecté à une dépense déterminée ». Le groupe des Vert-es propose d'amender le rapport de commission afin d'un côté confirmer ce taux général de 67% sur le premier point et en rajoutant un point supplémentaire qui serait exclusivement destiné à la stratégie énergétique 2035. Concrètement le taux d'impôt à Morges vaut environ CHF 800'000.00 et les besoins réels de la stratégie énergétique sont très élevés annuellement comme démontré plus haut.

Ce soir, il est possible de faire un petit pas, nécessaire vers une transition écologique et climatique plus approfondie et accélérée. L'impact d'une telle opération sur le porte-monnaie des Morgiens. Le taux d'impôt à Morges coûte en moyenne CHF 48.00 par année, donc 4 francs par mois ou le fameux « café ». Avec CHF 50'000.00 de revenus imposables si vous êtes mariés avec deux enfants vous payez CHF 23.00 le point d'impôt, ou CHF 35.00 si vous êtes seul sans enfant. Si vous payez CHF 100'000.00 de revenus imposables cela mène le point d'impôt entre 5 ou 7 francs par mois, et avec CHF 200'000.00 de revenus imposables cela fait entre 13 et 18 francs par mois de valeur de point d'impôt.

Cette proposition reste un effort, mais un effort collectif qui semble réalisable. Ne rien faire n'est pas une solution. Ces assainissements devront être faits, rien que pour maintenir la valeur des biens. Et plutôt que d'attendre qu'elle augmente jusqu'à ce que ce ne soit plus tenable, il est proposé de faire des petits pas chaque année, comme on le ferait avec un 3^{ème} pilier. Ce n'est pas demain mais aujourd'hui qu'il faut agir. Ne léguons pas cette dette à nos enfants, alors que ce soir il nous est offert de décider d'un correctif.

Personnellement il espère que nos enfants ne demanderont pas un jour « pourquoi vous n'avez rien fait ? » mais qu'ils demanderont plutôt « comment avez-vous réussi ? » et cette réussite peut commencer ce soir.

L'amendement déposé est le suivant :

1. d'amender l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 présenté en annexe du préavis sous le point 4 « Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées » en affectant 1% à la Stratégie énergétique 2035 de la commune de Morges ;
2. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 ainsi amendé ;
3. les ratifications légales étant réservées.

M. le Municipal David GUARNA remercie la Commission des finances pour son travail et exprime son doute quant à la faisabilité de cet amendement. Il y a un principe au niveau des impôts qui est le principe de non affectation des recettes, à l'exception des déchets, des collecteurs des eaux et des égouts, mais sinon il n'est pas possible d'attribuer des pourcentages en fonction des besoins. Cela ne fonctionne pas comme cela, on ne peut pas affecter des points d'impôts par thème. Le seul moyen pour affecter un domaine précis est de créer un fonds et ce fonds existe déjà, c'est le fonds pour l'énergie et le développement durable.

La planification énergétique territoriale a été citée, il précise que cela concerne la société morgienne, la commune ne peut pas remplacer 50 chauffages par an, elle n'en possède pas assez et idem pour les panneaux solaires, la Ville ne possède pas assez de toits, il faut bien comprendre ces chiffres pour l'entier de la Ville de Morges.

Mme Camille ROBERT avoue avoir souri en lisant le préavis municipal concernant cet arrêté d'imposition. On nous présente une situation économique « super », la crise du COVID est terminée, la relance, tout va bien mais on nous présente quand même un budget qui est déficitaire de presque 10 millions, mais il ne faut pas augmenter le taux d'impôt.

Mais on propose d'augmenter la taxe déchet de CHF 15.00 par personne qui va représenter une augmentation de l'équivalent d'un demi-point d'impôt. On peut avoir la lecture que nous a proposée M. Guarna toute à l'heure et on peut avoir aussi la lecture qu'elle propose ici en disant qu'on a une Municipalité qui est à droite et qui a fait sa campagne, notamment sur le thème des finances communales, et qui a besoin de trouver de nouvelles recettes. Au final on augmente les taxes plutôt que les impôts car c'est plus pratique vu que tout le monde paie la même chose et on évite de demander aux personnes les plus fortunées de faire un effort supplémentaire. Tout ça pour dire deux choses. La première c'est qu'elle souhaite bon courage à tous les Morgien-nnes qui ont des fins de mois un peu compliquées car on est partis pour cinq ans à ce régime. D'autre part elle invite à soutenir l'amendement des Vert-es puisque le réchauffement climatique c'était déjà hier et il faut agir en ce sens.

Elle s'adresse également au groupe PLR, puisque Mme Wyss nous a rappelé toute à l'heure à quel point le PLR aimait l'environnement et était contre les taxes, donc elle se réjouit de voir qu'il va aller jusqu'au bout de ses convictions et soutenir cet amendement.

M. Bertrand GILLIARD exprime que d'après ce qu'il a compris il est proposé de mettre un point d'impôt pour l'environnement, sur le principe il n'a rien contre. Seulement il y a un problème, si on l'enlève du budget, il faudra compenser ce point d'impôt. Si l'on garde le point d'impôt fixe, que va-t-il se passer ? On va augmenter le déficit ou il faudra renoncer à certains investissements.

M. Michaël FRANCESCATO fait également la lecture du point d'impôt en plus comme une dette qu'il va léguer à ses deux enfants, avec toutes les taxes et les impôts en plus qu'il va devoir payer. Car non, ce n'est pas seulement un point d'impôt, qui varie en francs en fonction du revenu, mais c'est tout qui s'accumule. Avec les impôts en plus, la taxe de déchets en plus, on est déjà à CHF 100.00 pour sa famille, donc plus qu'un simple café.

Ensuite de cela, comme le dit Mme Robert, la crise n'est pas terminée, et si tel est le cas ce n'est peut-être pas le moment d'augmenter les impôts pour les personnes qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts à la fin du mois. Comme d'habitude, au final c'est la classe moyenne qui va payer et le dernier point qui lui vient à l'esprit c'est que la population suisse a refusé une loi sur le Co2. Non pas parce que l'on ne veut pas faire quelque chose pour le climat, bien au contraire, mais il existe d'autres possibilités comme l'innovation, les nouvelles technologies et la responsabilité individuelle. Au bout d'un moment c'est facile de dire « la commune fait » mais réfléchissons par nous-même à ce qu'il est possible de faire de manière individuelle, tous les jours et qui ne coûte rien. Qui ne creuse pas sa dette, ni les charges de tous les ménages morgiens, en tout cas ceux qui ne sont pas au bénéfice de l'aide sociale et de toutes les autres choses.

La gauche parlait de la tactique du saucissonnage avant, c'est bien sympathique d'avoir dit qu'on ne voulait pas d'un fonds d'encouragement pour le développement durable avec de nouvelles taxes et de venir après coup nous rajouter un point en plus.

M. Pascal GEMPERLI revient sur les propos de M. Gilliard et précise qu'il s'agit d'un pourcent de plus affecté. Il concède que ce n'est pas rien. Rien faire va coûter également. Il est d'accord avec les nouvelles technologies mais celles-ci ont un coût aussi. Pour cet effort collectif, voir humanitaire, il va falloir mettre les fonds nécessaires.

Concernant les chiffres, à l'intention de M. Guarna, ceux-ci sortent de la planification territoriale énergétique qui sont en page 9 et qu'il a cité. Cela couvre tout le territoire morgien et tous les habitants. On a parlé du plan « Morges Rénovent » mais il ne va pas faire descendre de l'argent du ciel pour l'attribuer à ces stratégies énergétiques. Le projet « Morges Rénovent » est avant tout un appui technique et scientifique qui permet de faciliter les procédures et de réduire les frais des analyses énergétiques.

La conséquence de ce plan est que les morgiens vont investir davantage de fonds pour bénéficier de ces aides proposées pour un meilleur soutien vers la transition énergétique. Ce qui est une bonne chose, mais il faut pouvoir suivre derrière et c'est en ce sens que cet effort collectif est proposé ce soir.

Concernant la légalité, il a vérifié auprès de M. Duvoisin du Service des communes qui lui a confirmé la possibilité de cette démarche. Il cite « les communes peuvent décréter un pourcent à l'impôt cantonal de base, ces impôts spéciaux particulièrement affectés à des dépenses déterminées ». Donc légalement parlant c'est tout à fait possible.

M. William SAARBACH évoque que les Verts libéraux sont verts, donc susceptibles d'encourager tout projet visant à favoriser la transition énergétique et plus généralement apportant un soutien à la lutte contre le changement climatique. Mais ils sont également libéraux, et à ce titre ne pensent pas que toute solution passe par une augmentation de l'impôt.

Le problème avec cette proposition, c'est que d'une part elle contredit le principe de fongibilité des dépenses publiques en appliquant une dépense à un impôt particulier nouveau. D'autre part elle fait augmenter les impôts à des niveaux qui selon eux sont dangereux pour la commune, sachant qu'à un moment cela s'attachera au niveau de la dette. À ce titre, il estime que la dette va atteindre environ 100 à 120 millions l'année prochaine et s'il faut augmenter les impôts dans l'avenir c'est pour aider nos enfants à soutenir cette dette plutôt qu'autre chose.

Il emprunte la formule « gouverner c'est choisir » et non empiler. S'il faut réaliser des arbitrages en faveur de l'environnement il faut que ce soit par rapport à des ressources existantes plutôt qu'en empilant des nouveaux points d'impôts. Les Verts/libéraux ne pensent pas que ce soit une bonne proposition.

M. Yvan CHRISTINET a été très surpris par la précédente intervention, effectivement chez les Verts il y a deux groupes et il y a aussi deux groupes Libéraux, et ce soir il a entendu que les Libéraux.

Si avec un taux montant à d'impôt à 68% on est un montant dangereux de la dette, il ne sait pas comment la Ville a réussi à survivre jusqu'à aujourd'hui, car un taux à 68% est déjà passé et ce n'est visiblement pas cela qui a creusé la dette. Ce qui la creuse se sont les investissements et les dépenses effectués en dessus de nos moyens. Ce qui l'inquiète ce soir, c'est que d'une part il est dit pendant cinq ans qu'il faut arriver avec un budget à zéro, actuellement il est déficitaire. Il ne comprend pas la cohérence d'il y a cinq ans et maintenant.

La deuxième chose est que l'urgence climatique a été votée et lorsque l'on essaie, peut-être maladroitement, de récolter un peu plus d'argent pour essayer d'avancer modestement dans cette voie qu'est l'assainissement du climat, on voit que l'on se heurte à un refus. Il faudra bien le faire une fois ou l'autre, et comme l'a soulevé M. Gemperli, tout ce qui n'est pas fait maintenant sera fait plus tard et coûtera beaucoup plus cher. Il invite à choisir ce soir.

M. Jean-Bernard THULER siège au Conseil depuis 2006 et constate bien que ce n'est pas ce soir que l'on va réconcilier la droite et la gauche sur le débat du point d'impôt.

Il serait malin de la part de la Municipalité d'augmenter le point d'impôt durant cette législature car ce ne sont certainement pas le PSIG et le groupe qui va opposer un referendum à une décision pareille.

Il entend que l'avenir et les enfants sont des sujets de préoccupation et il serait bon s'expliquer aux enfants, que son ami qui est médecin déclare un revenu de CHF 500'000.00 par année, il participe mieux au ménage commun et d'une manière beaucoup plus équitable que si l'on taxe les sacs poubelles et de constater que l'on agit pas sur des revenus mais des dépenses et cela péjore bien plus les personnes qui ont des gains moyens ou faibles.

Pour ces raisons, il soutiendra la proposition de M. Gemperli.

M. Richard BOUVIER est surpris par la discussion de ce soir. La Municipalité fait une proposition, la COFIN à l'unanimité soutient le rapport municipal. On se trouve avec une question de légalité selon le Municipal des finances.

C'est le début d'une nouvelle législature et il pense qu'il faut laisser le temps à cette nouvelle équipe de prendre connaissance de tout ceci et que des choix écologiques vont pouvoir se faire.

Selon lui, il faut laisser la population souffler à la sortie de cette crise sanitaire, elle attend autre chose qu'une augmentation d'impôt. Il pense qu'il y a d'autres urgences que l'augmentation des impôts. La Municipalité a fait son budget, ce déficit ne fait pas plaisir mais représente certainement les traces du passé, laissons-lui le temps de se mettre en place et de procéder aux ajustements nécessaires. Il croit aux changements mais cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il invite à soutenir le rapport municipal et ne pas tenir compte de cet amendement.

M. Xavier DURUSSEL n'aurait pas trouvé une meilleure formulation que « les traces du passé ». Cela fait cinquante ans que l'on dit que l'on va améliorer la situation avec la responsabilité individuelle, les nouvelles technologies, l'innovation et aujourd'hui l'on voit que les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas cessé, augmentant au contraire année après année.

Aujourd'hui la dette que nous allons laisser c'est la dette écologique, la dette carbone, qui ne s'efface pas, elle est réelle. Il faut prendre le taureau par les cornes, faire des choses, pas seulement pendant la campagne politique. Il n'adhère pas avec le terme « ambitieux » de la Stratégie énergétique, c'est une bonne chose certes mais donnons-nous au moins les moyens de le réaliser.

Aujourd'hui ce que l'on demande c'est précisément de prendre acte du passé et de construire un avenir qui soit un peu plus radieux. Il invite vraiment à soutenir cette petite modification qui permettra peut-être de financer une véritable transition écologique.

M. David GUARNA apporte quelques précisions. Si actuellement le taux d'imposition est à 67, il n'a pas diminué pour les Morgiens, il y a eu une bascule cantonale, le taux d'impôt est stable.

Il entend bien les propos de M. Durussel et la dette écologique tangible mais la dette financière ne s'efface pas avec un coup de stylo, c'est du concret.

Pour lui, il y a un débat de retard, on a parlé du fonds d'encouragement et tout le monde était satisfait, on n'augmente pas les taxes, on augmente pas les impôts et quelques minutes après une proposition inverse est présentée qui dit que l'on a besoin de revenus supplémentaires pour financer l'économie et l'environnement alors que c'est ce que ce fonds proposait. Pour lui c'est un peu contradictoire, il invite à soutenir la Commission des finances qui a accepté à l'unanimité le préavis municipal.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER avoue se geler ce soir et si c'est l'avenir radieux de la privation d'énergie, il prendra deux pulls la prochaine fois pour survivre à des débats dont la superficialité l'étonne un peu.

Il s'étonne de voir apparaître cette proposition dont il n'a pas été débattu au sein de la Commission des finances, puisque le vote était unanime. Il aurait souhaité pouvoir partager les états d'âme de M. Gemperli au sein de cette commission ouverte au dialogue.

En réponse aux propos de M. Durussel, il peine à croire que l'avenir de la planète dépende d'un point d'impôt de la Ville de Morges, il se permet de relativiser les choses.

Si le but est de faire de la politique à coup de petits drapeaux et de slogan, c'est vraisemblablement réussi mais cela ne fait pas avancer grand-chose. Il observe que les chiffres assénés par M. Gemperli pour transformer, installer un certain nombre de chauffages etc...sont des chiffres qui échappent au ménage communal. M. Guarna l'a dit, peut-être pas assez fort, la Ville ne dispose pas d'assez d'immeubles pour mettre en place 3000 m² de panneaux solaires chaque année, pas assez d'immeubles pour changer cinquante chauffages.

C'est une vision tout à fait verte et de gauche que de dire qu'il faut donner plus de moyens et donc ponctionner plus à la société pour les réserver à des mesures étatiques, interdire plutôt que promouvoir, réglementer plutôt qu'inciter et tout cela amène à une société qui ne bouge plus et qui a froid. On retire de l'argent des contribuables pour l'affecter quelque part, mais c'est autant d'argent qui ne sera pas utilisé par ces mêmes contribuables pour transformer leurs chaudières ou autre. Il y a un problème de pot, on met dans le pot communal ce que l'on retire aux citoyens.

Alors que les citoyens auraient besoin d'argent pour faire les pas énergétiques qui sont non contestés. La plupart des propriétaires qu'il connaît a réfléchi, a installé une pompe à chaleur, isolé ses fenêtres et diminué sa facture énergétique.

Ce n'est pas en augmentant la fiscalité que l'on génère les moyens nécessaires pour faire le travail et aller dans la bonne direction. Il ne peut qu'inciter à refuser cette proposition de dernière minute qui l'étonne encore une fois. Il demande si la température de la salle peut être augmentée de quelques degrés.

Mme Sylvie FAY a changé son chauffage électrique contre une pompe à chaleur et peut déjà témoigner que le coût est supérieur à quatre ou dix francs par mois. Elle vient ici pour répondre à M. Guarna que la Stratégie énergétique parle de tout le parc immobilier morgien et de toutes les actions que peuvent faire les Morgiens. Seulement ces actions coûtent relativement cher et ont besoin d'être soutenues.

Oui il y a le fonds d'encouragement, mais il risque d'être très sollicité au vu de tous les efforts qui sont demandés aux Morgiens. Le projet Morges Rénove va encourager les Morgiens à faire des efforts et la commune va devoir les soutenir financièrement.

C'est pour cela que les Verts demandent ce point d'impôt supplémentaire pour encourager les Morgiens à faire les investissements nécessaires à leur propre niveau.

Elle répond à M. Bouvier qui demande de laisser le temps à cette Municipalité de s'installer, que le temps on ne l'a plus. C'est l'urgence climatique.

M. Yvan CHRISTINET revient juste sur un détail, quand la Municipalité dit que le taux d'imposition est stable, ce n'est pas vrai. Selon le préavis qu'il a sous les yeux, le taux total est à 223 de 2012 à 2019, à 223 en 2020 et à 222 en 2021. Il a donc baissé et il rappelle que le Conseil communal n'avait pas repris le point d'impôt à la fin de la précédente législature. L'impôt est à la baisse est les Verts-es demandent de rééquilibrer et d'affecter ce rééquilibrage à quelque chose de particulier.

M. David GUARNA conteste les propos de M. Christinet. Cette baisse d'impôt dont il a parlé est une baisse cantonale. Il ne faut pas mélanger l'impôt communal et l'impôt cantonal. Le Grand Conseil a accepté de baisser d'un point le taux d'impôt cantonal, cela n'a aucun rapport avec le point supplémentaire communal proposé aujourd'hui. Il confirme que l'impôt communal est stable.

La parole n'est plus demandée, le Conseil passe au vote sur l'amendement de M. Pascal Gemperli, soit :

1. d'amender l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 présenté en annexe du préavis sous le point 4 « Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées » en affectant 1% à la Stratégie énergétique 2035 de la commune de Morges ;
2. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 ainsi amendé ;
3. les ratifications légales étant réservées.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER intervient pour être sûr que tout le monde ait bien compris l'objet du vote. On parle d'un pourcent, on parle d'un point d'impôt, on a tout entendu et il aimerait savoir ce qu'il va voter.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI répond que dans le texte transmis par M. Gemperli il est écrit « en affectant 1 % à la Stratégie... » alors qu'en effet dans le préavis il est question d'un point d'impôt. Me Gemperli confirme oralement qu'il s'agit bien d'un point d'impôt.

C'est avec 44 voix pour et 38 contre, que cet amendement est accepté.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER demande selon l'article 88 du règlement du Conseil communal, le second débat.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI prend acte et précise que cette demande peut être acceptée si un tiers de l'assemblée la soutient. Avec 36 avis favorables le second débat est accepté.

M. Yvan CHRISTINET revient sur le préavis qui mentionne qu'un délai au 30 octobre 2021 est fixé à l'ensemble des communes pour se déterminer sur le taux d'impôt. Il ne comprend pas ce qui se passe.

Mme Maria Grazia VELINI selon l'article 88 alinéa 2, du règlement du Conseil communal demande le deuxième débat immédiat.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI répond que deux tiers des membres doit s'exprimer favorablement pour que ce soit accepté. En l'occurrence 61 personnes ce soir. Au pire, un délai pourra être demandé au Service des communes pour statuer au-delà du 30 octobre.

C'est avec 41 voix pour que la proposition de deuxième débat immédiat est refusée.

M. Pascal GEMPERLI s'interroge sur ce qu'il va se passer si le délai n'est pas accordé ? Il avait compris en Commission des finances que ce délai était fixé par la loi cantonale et que l'on ne pouvait pas y déroger. Il avait compris que ce n'était pas négociable.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI répond qu'il n'a pas cette information.

M. Stéphane DEWARRAT propose l'article 80 du règlement du Conseil communal qui stipule qu'à la majorité relative des membres présents, décider que la suite de la discussion aura lieu le lendemain sans nouvelle convocation (si possible dans une salle chauffée).

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI tranche et maintient le deuxième débat lors de la prochaine séance du Conseil communal et avant la fin octobre si aucun délai ne peut être obtenu.

8. Postulat du groupe EMVL « Agir contre le bruit de l'autoroute »

M. André WALTHER lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

9. Postulat du groupe des Verts « Arborisation de la Grand-Rue »

M. Marc-Emmanuel CRIPPA lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

10. Interpellation du groupe PSIG « PALM : où en sont les réalisations sur le territoire de la Ville de Morges ? » Dépôt.

11. Interpellation du groupe PSIG « La manifestation Swiss classic british car meeting a-t-elle encore sa place à Morges ? »

M. Philippe Voruz lit le texte de l'interpellation qui est annexée au procès-verbal.

12. Interpellation du groupe PSIG « Quels horaires pour le nouveau quartier de la gare ? »

Mme Céline ELSIG lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

13. Interpellation PSIG « Notre Commune face aux défis de la cybersécurité » - Réponse de la Municipalité.

M. le Municipal David GUARNA s'exprime en ces termes :

Suite à l'attaque informatique et à la divulgation d'une certaine quantité de données de la Commune de Rolle sur le darknet, le groupe Parti Socialiste et Indépendant de Gauche (PSIG), par le biais de M. Frédéric Eggenberger, a déposé cette interpellation.

Comme mentionné dans l'interpellation, la sécurité informatique est un sujet très sensible. Nous ne donnerons donc pas d'information détaillée sur ce qui est mis en place à Morges dans les réponses qui suivent afin de ne pas divulguer de précieuses informations aux attaquantes et attaquants.

Cette interpellation pose les 5 questions suivantes :

1. *Comment la Municipalité apprécie-t-elle les risques encourus, tant du point de vue des infrastructures que de la protection des données ? Un diagnostic de cybersécurité a-t-il été réalisé récemment ?*

La Municipalité est pleinement consciente des risques encourus dans ce domaine. C'est pour cette raison que des investissements réguliers sont faits sur des éléments sécuritaires afin de garantir la protection des données.

Au niveau des infrastructures, tous les locaux contenant des serveurs sont sécurisés avec un contrôle d'accès, seule l'équipe informatique et, en cas d'intervention, les services d'urgences (pompier, police) peuvent entrer dans ces locaux. La Municipalité porte une attention particulière aux droits d'accès afin de s'assurer que seules les personnes autorisées puissent accéder aux données nécessaires à leur travail. Un recensement des différents fichiers de données est en cours afin de les déclarer au Canton conformément à la loi.

Des diagnostics de sécurité ont déjà été réalisés et sont répétés lorsque des changements d'infrastructure le nécessitent.

2. *Existe-t-il au sein de l'administration communale un protocole pour savoir comment réagir face à une cyberattaque, en particulier dans les cas de tentatives de phishing ou de malwares ?*

La gestion des tentatives de phishing ou d'installation de malwares s'effectue quotidiennement. En effet, depuis l'apparition du COVID-19, ce nombre a drastiquement augmenté. Malgré les filtres mis en place, il y en a toujours quelques-uns qui passent.

Nous sensibilisons tous les nouveaux collaborateurs et collaboratrices à cette problématique et envoyons régulièrement des mails de rappels ciblés à tous les employé·es afin qu'elles et ils restent vigilants sur ce point.

Nous insistons également qu'en cas d'inattention, si une personne clique sur un lien alors qu'elle n'aurait pas dû et s'en rend compte après coup, il est indispensable qu'elle avertisse le service informatique le plus rapidement possible afin de pouvoir tracer ce qui s'est passé en vue de juguler la menace le plus rapidement possible.

3. Suite au piratage subi par la Commune de Rolle, quelles mesures urgentes la Municipalité a-t-elle prises, ou entend-elle prendre pour protéger son personnel, sa population et ses services ?

La sécurité est un travail quotidien. La Municipalité n'a pas attendu l'attaque de Rolle pour s'assurer de la sécurité des données et des accès. Hormis les éléments physiques de sécurité, le plus grand risque réside dans le comportement du personnel. Il est en effet beaucoup plus facile pour une ou un attaquant de mener une attaque par ingénierie sociale¹ que d'essayer d'attaquer une infrastructure par force brute. La Municipalité est en train de mettre en place un programme de formation via Internet

(e-learning) pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Ceci permettra de diffuser des modules de formation et de sensibilisation à la sécurité de manière régulière et continue. Des tests de phishing seront également menés dans le cadre de ce programme.

4. La Municipalité envisage-t-elle d'initier un processus de labellisation Cybersafe ?

L'obtention de ce label passe par un audit de sécurité menant à une série de recommandations. Une fois ces recommandations appliquées et les procédures mise en places, le label est octroyé pour 2 ans. Il faut ensuite le renouveler régulièrement pour le conserver, de la même manière qu'un label ISO.

Les démarches d'audit et de mise en place d'éléments et de procédures de sécurité se sont toujours faites à ce jour sans se poser la question de l'obtention d'un label, qui n'est pas un gage de sécurité en soi. Toutefois, la Municipalité évaluera si cela en vaut la peine.

5. La Municipalité peut-elle garantir que seules les données réellement nécessaires sont numérisées ?

Actuellement peu de données sont numérisées au sein de l'administration. Le projet GED n'ayant démarré que cette année, ce point fera partie des réflexions et méritera notre attention. Il faut toujours mettre en balance la facilité d'utilisation et la protection des données. Il est également impératif de gérer le cycle de vie des données numérisées afin de déterminer leur durée de conservation. Au bout d'un certain temps, les données doivent être soit archivées, car elles sont considérées à valeurs patrimoniales, soit détruites si elles ne sont plus utiles ou pertinentes. Différentes lois définissent également les durées de conservation de certaines données.

¹ Pratique de manipulations psychologiques à des fins d'escroquerie.

M. Frédéric EGGENBERGER remercie la Municipalité pour sa réponse au nom du groupe PSIG, et émet le vœu que le Conseil soit tenu informé du résultat de son analyse quant à l'opportunité d'initier un processus de labélisation cyber safe. Le groupe PSIG insiste sur la nécessité de mener une véritable réflexion sur la nécessité de changer de paradigme et de limiter la numérisation des données au stricte nécessaire. Car l'absence de numérisation des données personnelles reste encore le meilleur moyen de prévention. Il invite la future commission de gestion à s'enquérir de prêt à cette question.

14. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

Réponse orale à la question de Mme Patricia Da Rocha, Conseillère communale, concernant les concessions de M. Henryk Opienski et de Mme Lydia Opienska-Barblan au cimetière de Tolochenaz

Monsieur le Municipal Vincent JAKUES s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du 1er septembre 2021, Mme Patricia Da Rocha, Conseillère communale, a posé une question au sujet des concessions de M. Henryk Opienski et de Mme Lydia Opienska-Barblan au cimetière de Tolochenaz, en demandant qu'une discussion soit entamée avec les autorités tolochinoises afin que ces concessions soient prolongées, ou du moins que le maintien du souvenir de Lydia Opienska-Barblan à Morges soit pérennisé par un monument, une place ou tout autre endroit le permettant, comme il a été fait pour son époux au travers de l'allée Henryk-Opienski au sein du parc de l'Indépendance.

Préambule

La question s'est posée de savoir s'il était plus adéquat de prolonger la concession ou le maintien du souvenir par un monument ou une place à Morges.

En parcourant sa biographie et relevant les points essentiels de sa carrière ainsi que son lien avec Morges, il est pertinent de pérenniser le souvenir de Lydia Opienska-Barblan.

Une plaque se situe à la Grand-Rue 100 indiquant la maison où vivait le couple, mais au même titre que son mari à qui une allée est dédiée, il est apparu évident que Lydia Opienska-Barblan pouvait elle aussi avoir un emplacement en sa mémoire.

Courte biographie

Native de Morges, Lydia Opienska-Barblan (1890-1983) est une cantatrice, cheffe de chœurs et compositrice très active dans la région. Elle fonde le chœur de dames les Mouettes à Morges et le dirige pendant trente ans. Fondatrice, avec son mari Henryk Opienski, qu'elle a épousé en 1924 alors qu'ils enseignaient tous deux au Conservatoire national de Poznan, de l'ensemble « Motet et Madrigal », elle se réinstalle définitivement dans sa ville natale en 1926, où elle entretient des relations étroites avec Paderewski (dont Henryk a été l'élève pianiste à Paris).

Bourgeoise d'honneur de la cité depuis 1968, active comme pédagogue, elle enseigne la technique vocale orthophonique jusqu'à l'âge de nonante ans. Elle siège de 1948 à 1960 au comité de la Société suisse de pédagogie musicale dont elle est membre d'honneur. L'État polonais lui décerne la Croix d'or du mérite et la France les Palmes académiques. Un fonds d'archives lui est consacré à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

De plus, la collection du Musée Paderewski à Morges comprend un costume traditionnel polonais porté par Lydia Opienska-Barblan lors de la dernière fête de la Saint-Ignace organisée à Riond-Bosson en 1939, qui fut un don de Lydia Opienska-Barblan.

Proposition

La Municipalité ne prolongera pas auprès des autorités tolochinoises les concessions mais propose de maintenir le souvenir de Lydia Opienska-Barblan par une œuvre rappelant son parcours musical et la création des Mouettes dans les Jardins de Seigneux. »

Mme Patricia DA ROCHA remercie M. Vincent Jaques pour sa réponse.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI précise qu'il sera possible de demander un délai pour l'arrêté d'imposition.

15. Questions, vœux et divers

Mme Dominique KUBLER-GONVERS revient sur les questions posées l'année passée par M. Steven Kubler concernant l'usage des terrasses des établissements publics morgiens lors de la période hivernale et compte tenu des directives sanitaires qui étaient alors applicables. Aujourd'hui, l'arrivée de l'hiver et les nouvelles règles sanitaires posent à nouveau des questions pour les bars, cafés et restaurants. Dès lors, elle adresse les questions suivantes à la Municipalité :

1. Une prolongation de l'autorisation d'utiliser l'espace public pour les terrasses cet hiver est-elle à l'ordre du jour ?
2. La possibilité de couvrir et chauffer les terrasses comme l'hiver dernier a-t-elle été envisagée ?
3. La Ville de Morges a-t-elle envisagé de mettre en place d'autres mesures ?

Elle enchaîne avec une deuxième intervention.

En 2012, le Conseil avait accepté la création d'un petit couvert à proximité immédiate de l'entrée du cimetière afin de mettre à disposition des visiteurs diverses plantes cultivée par l'établissement horticole et rapporter un peu d'argent à la commune.

Or, il a été constaté à de nombreuses reprises ces derniers temps que ce point de vente ne propose quasiment plus de plantes en libre-service mais uniquement quelques arrangements floraux. Elle adresse dès lors à la Municipalité les questions suivantes :

1. Pourquoi le point de vente du cimetière ne propose-t-il plus ou seulement très peu de plantes en libre-service ?
2. S'il s'agit d'un choix délibéré, quelles sont les raisons pour ne proposer que des arrangements et non plus comme avant la possibilité d'acheter des plantes séparément ?
3. Sinon, quelles mesures seront prises afin d'assurer un choix raisonnable aux visiteurs du cimetière ?

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO répond qu'au sujet de l'augmentation des terrasses, la Municipalité a décidé lors de sa séance du 4 octobre 2021 de revenir progressivement à une situation normale en acceptant de prolonger, sans gratuité, l'augmentation des terrasses jusqu'au 31 janvier 2022

Concernant les terrasses d'hiver et les chaufferettes, la Municipalité ne s'est pas encore prononcée, une rencontre est prévue avec l'association des commerçants de la Ville de Morges le 11 octobre. Les modalités seront discutées à ce moment-là.

M. Alexandre GANNA souhaite revenir sur l'incident qui a entaché la dernière séance du Conseil. Pour rappel, un trublion avait « vu la lumière » et s'était invité dans le public, en laissant son masque dehors au lieu de sa trottinette. Le secrétaire municipal avait dû déployer toute sa diplomatie afin de le faire quitter les lieux, ce qu'il a fini par faire, en nous transmettant ses chaleureuses salutations, ainsi qu'à nos mamans.

Il pose la question suivante :

Ne serait-il pas judicieux qu'un agent de police se trouve sur les lieux, comme c'était le cas en son temps au Casino, afin d'éviter ce genre de spectacle ou faut-il attendre qu'un événement plus grave vienne noircir le tableau ?

Le fait d'avoir un membre des forces de l'ordre sur place permettrait en outre de s'assurer que le public soit en sécurité sanitaire autant que physique, du fait du contrôle de la validité des pass-Covid.

M. Marc LAMBRIGGER s'exprime en ces termes :

« J'aimerais revenir sur le thème de la cybersécurité. Nous venons d'entendre la réponse de la Municipalité à l'interpellation du groupe PSIG sur ce même sujet et je l'en remercie. Mais le sujet est malheureusement bien plus vaste. »

Notre société est faite d'informatique et d'échange d'informations. Nous ne reviendrons pas en arrière. Ce sera même bientôt notre machine à café qui nous réveillera au son des dernières nouvelles triées par une Intelligence Artificielle qui aura appris à nous connaître. Dans ce flux de données, que nous offrons gracieusement et avec le sourire, il y a beaucoup d'informations qui permettent de nous traquer, tant dans notre localisation que dans nos comportements, de nous "copier". Ces informations donnent la possibilité à des personnes mal intentionnées d'usurper notre identité que ce soit envers nos amis, les institutions que nous utilisons ou pour lesquelles nous travaillons (commune, contrôle des habitants, pays voisins, banques assurances, ...) ou d'autre que nous n'utilisons pas ou pas encore. Il est à relever que la plupart des actions malveillantes se font au travers de personnes numériquement vulnérables. Ces personnes ne sont pas définies par leur âge, mais par leur éducation quant à la sécurité informatique.

Le public n'est que très peu éduqué sur la gestion de ces informations et la manière de les protéger. Nous savons tous comment protéger notre lieu de vie, à ce sujet, nous recevons des conseils de la police et d'entreprises de sécurité. Pour la protection de notre territoire, nous avons les polices, les gendarmes et l'armée. L'armée enseigne à une partie de la population comment défendre notre territoire. Cependant, pour ce qui est de nos données, il n'y a presque personne à l'heure actuelle, ce domaine étant trop récent dans l'histoire de l'humanité.

Comme vous le savez, l'UDC a pour motivation de protéger notre économie, notre territoire ainsi que les gens qui y habitent. Dans cette optique je suis heureux de découvrir qu'une formation va être donnée aux collaborateurs municipaux. Cette formation étant en ligne, sera-t-il possible de la fournir aussi aux conseillers communaux, voire de l'ouvrir au public ?

M. Mathieu BORNOZ revient sur l'article 33 en rapport à l'arrêté d'imposition. Il aimerait un avis formel de la Syndique, étant donné que c'est la commune qui doit motiver une demande pour ce délai. Un avis formel pour certifier que cela sera fait, de manière à ce qu'au prochain Conseil il soit possible de respecter la volonté du Conseil de mener ce deuxième débat.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond qu'en cours de séance elle a été vérifier dans les anciens procès-verbaux et pour mémoire l'arrêté d'imposition avait été validé au mois de novembre en 2018. Cette année-là, la demande avait été faite en amont, en raison de circonstances particulières qui justifiaient ce décalage qui avait été accepté par la Préfecture et le Service des communes de l'époque. Elle ne peut pas préjuger aujourd'hui de la décision qui sera prise par les instances supérieures, puisqu'il s'agira bien d'une demande.

Maintenant, elle pense qu'au vu de la décision du Conseil de demander un deuxième débat et au vu de l'intervention de M. Pascal Gemperli, qui s'est fait en séance sans que la Commission des finances ait pu en débattre, il lui semble que la justification du deuxième débat peut tout à fait être démontrée et la Municipalité se tient volontiers à la disposition du Président et du Bureau du Conseil pour appuyer la demande auprès de l'organe compétent pour statuer.

M. David GUARNA précise, pour que ce deuxième débat se déroule de manière claire pour tout le monde, que l'affectation de cet impôt doit être stipulée exactement. Donc que dans le point 4 le nouvel impôt soit affecté de manière exacte.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 23h40 et la séance est close.

Le Président

Jean-Pierre MORISETTI

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Postulat EMVL « Agir contre le bruit de l'autoroute »
- Postulat du groupe des Verts-es « Arborisation de la Grand-Rue »
- Interpellation du groupe PSIG « La manifestation Swiss classic british car meeting a-t-elle encore sa place à Morges ? »
- Interpellation du groupe PSIG « Quels horaires pour le nouveau quartier de la gare? »

Postulat - agir contre le bruit de l'autoroute

L'annonce de l'abandon du projet de contournement de Morges a soulevé quelques vagues, cependant il nous faut agir pour que cela aboutisse à des mesures concrètes contre les nuisances de cet axe autoroutier qui n'est pas prêt de disparaître.

En effet bien qu'une très grande partie du réseau des routes nationales ait été à ce jour assaini sur le plan phonique, rien n'a été fait à Morges depuis les années 80.

Des travaux d'entretien lourds sont prévus à l'horizon 2027 pour 500 millions, mais rien pour la réalisation de protections contre le bruit, à part la prise de mesures avec un appareil.

Si nous attendons que l'Office Fédéral des Routes entreprenne des mesures de bruit, toute chose étant soumise à interprétation, notamment parce que l'ordonnance sur la protection contre le bruit ne prévoit pas le cumul des nuisances de type différents, (à Morges bruit de l'autoroute plus bruit des trains), il y a bien des chances pour que les résultats ne soient pas pertinents.

Le présent postulat demande que la Municipalité prenne l'initiative et forme un groupe de travail afin d'assurer un suivi et maintenir la pression sur les instances concernées.

Celui-ci pourrait se composer notamment d'un ingénieur et d'un acousticien à même d'identifier et de recenser clairement les tronçons d'autoroute en traversée urbaine sans parois de protection phonique.

Puis faire procéder à des mesures adéquates de bruit diurnes et nocturnes afin de déterminer et relever les dépassements de niveaux sonores, (notamment les pics).

Sur cette base, un avant-projet pour la pose de parois phono-absorbantes sur les tronçons non protégés pourrait être élaboré et chiffré par ce groupe de travail.

L'objectif étant de démontrer qu'il ne s'agit que d'un modeste investissement au regard du budget autoroutier annuel et d'obtenir que l'OFROU intègre ces protections phoniques dans le programme des travaux déjà prévus ce qui aurait un impact important sur la qualité de vie de nombreux citoyens Morgiens.

André Walther pour le groupe EM/VL

Florian Jeanneret
C. Labat
F. Wyss
William SARRACIN
Clement Bourgeois
Alexandre De Tilly
Pascal Martin



Postulat du groupe des Vert•e•s : Arborisation de la Grand Rue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la semaine de l'environnement 2021, 30 arbres avec leurs pots ont été installés dans la Grand Rue. Cette action a eu énormément de succès, et a été accompagnée de bons retours de la part des citoyen•ne•s. Le partenariat mis en place avec les commerçant•e•s qui se sont engagé•e•s à arroser les arbres, était une bonne façon de responsabiliser les individus vivant à proximité.

Les 30 arbres de la Grand Rue ont cependant été déménagés dans la semaine du 20 septembre 2021 dans divers lieux de la ville comme le Parc de Vertou et le Petit-Bois. Nous comprenons le fait que ces arbres ne pouvaient rester éternellement dans leurs pots, mais leur présence, même temporaire nous a amené à nous questionner sur la possibilité de pérenniser la plantation des arbres notamment dans une zone piétonne.

En effet, la Grand Rue, comme le montre bien la photo satellite en annexe, se situe dans ce que l'on appelle un îlot de chaleur, qui est une zone urbaine dont la température diurne et nocturne est beaucoup plus élevée que les zones rurales et forestières voisines.

Or, la présence d'arbres en ville, en plus de permettre de réduire le bruit, fourni un abri pour les oiseaux, améliore la qualité de l'air, permet également d'augmenter les zones d'ombre et donc de diminuer la température moyenne des lieux où ils sont implantés.

Avec le réchauffement climatique, la température va globalement augmenter, mais de façon plus marquée dans les îlots de chaleur des villes. Une des mesures préconisées pour permettre aux villes de s'adapter au réchauffement climatique est justement de planter des arbres partout où c'est possible, et plus particulièrement dans les îlots de chaleur.

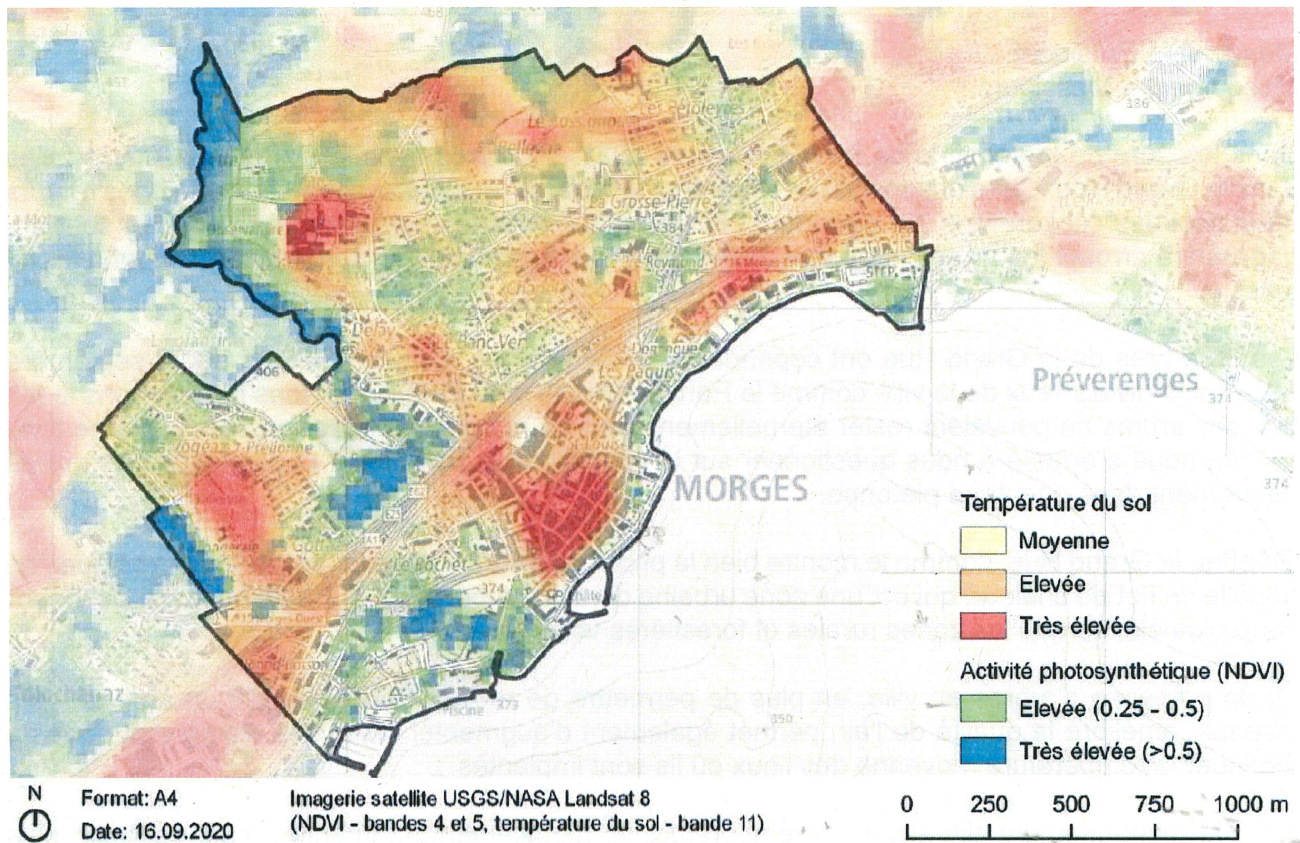
C'est donc convaincus de la nécessité d'augmenter massivement l'arborisation des îlots de chaleur de notre ville, que nous demandons à la municipalité :

1. D'étudier la possibilité de planter de façon pérenne des arbres dans la Grand Rue.
2. Dans une seconde réflexion, d'élargir le champ d'étude pour les autres quartiers se situant dans des îlots de chaleur, en se demandant si la plantation d'arbres y est également possible.

La Grand Rue est le centre de vie principale de la population morgienne. En améliorant, la qualité de vie de cette rue, c'est l'entier des habitant•e•s qui va profiter de cette amélioration.

Au nom du groupe des Vert•e•s, Jasinta Dewi Freitag & Marc-Emmanuel Crippa

Annexe : Photo satellite « Îlots de chaleur et activité photosynthétique »



Îlots de chaleur et activité photosynthétique à Morges

TITRE DE L'INTERPELLATION : LA MANIFESTATION SWISS CLASSIC BRITISH CAR MEETING A-T-ELLE ENCORE SA PLACE À MORGES ?

DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION : SAMEDI DERNIER, ALORS QU'IL FAISAIT BEAU ET QUE LE TEMPS PARTICULIÈREMENT DOUX SE PRÊTAIT À DÉAMBULER DANS LES RUELLES ET LES PARCS DE MORGES EN FAMILLE, QUELLE NE FUT PAS MA SURPRISE DE DÉCOUVRIR LA TRANSFORMATION DU PARC DE L'INDÉPENDANCE EN PARKING À CIEL OUVERT GÉANT. LE PARC DE L'INDÉPENDANCE SE VOULANT D'ORDINAIRE SI ACCUEILLANT POUR LES MORGIENNES ET LES MORGIENS ET LEURS ENFANTS POUR UN MOMENT DE DÉTENTE ET DE JEU S'ÉTAIT TRANSFORMÉ EN UNE ROUTE OÙ SE PAVANAIENT PLUSIEURS CENTAINES DE VÉHICULES, CERTES DE BELLES MÉCANIQUES AVEC DES DESIGNS QUE L'ON NE VOIT PLUS DE NOS JOURS, MAIS NE LAISSANT PLUS DE PLACE SUR LES CHEMINS PÉDESTRES POUR LES FAMILLES ET ENCORE MOINS LES POUSSETTES. MON ÉTONNEMENT FUT ENCORE PLUS GRAND DE DÉCOUVRIR QUE LA PLACE DE JEU (À CÔTÉ DE LA PISCINE) OÙ SE CÔTOYAIENT PLUSIEURS DIZAINES D'ENFANTS EN BAS ÂGE, ÉTAIT DEVENUE VOISINE D'UNE ROUTE OÙ TRANSITAIENT TOUS CES VÉHICULES MOTEURS ALLUMÉS, SANS AUCUNE MESURES DE SÉCURITÉ QUE CE SOIT AU TRAVERS D'UNE SÉPARATION/BARRIÈRE OU D'UN·E AGENT·E VEILLANT À LA SÉCURITÉ DES ENFANTS PAS HABITUÉS À FAIRE FACE À UNE TELLE CIRCULATION EN CES LIEUX.

AU-DELÀ DE CES CONSIDÉRATIONS SÉCURITAIRES, CET ÉVÉNEMENT INTERPELLE ALORS QUE LA MUNICIPALITÉ PROPOSE VIA SON PLAN DES MOBILITÉS, ACTUELLEMENT EN CONSULTATION, DE RÉDUIRE L'EMPRISE DU TRAFIC AUTOMOBILE AU CENTRE-VILLE POUR PERMETTRE À LA POPULATION DE SE RÉAPPROPRIER L'ESPACE PUBLIC. COMMENT PEUT-ELLE ALORS ACCEPTER DE TRANSFORMER UN PARC PUBLIC EN PARKING GÉANT POUR VOITURES SANS AUCUNE CONSIDÉRATION POUR LES PIÉTONNES, PIÉTONS ET LEURS ENFANTS ?

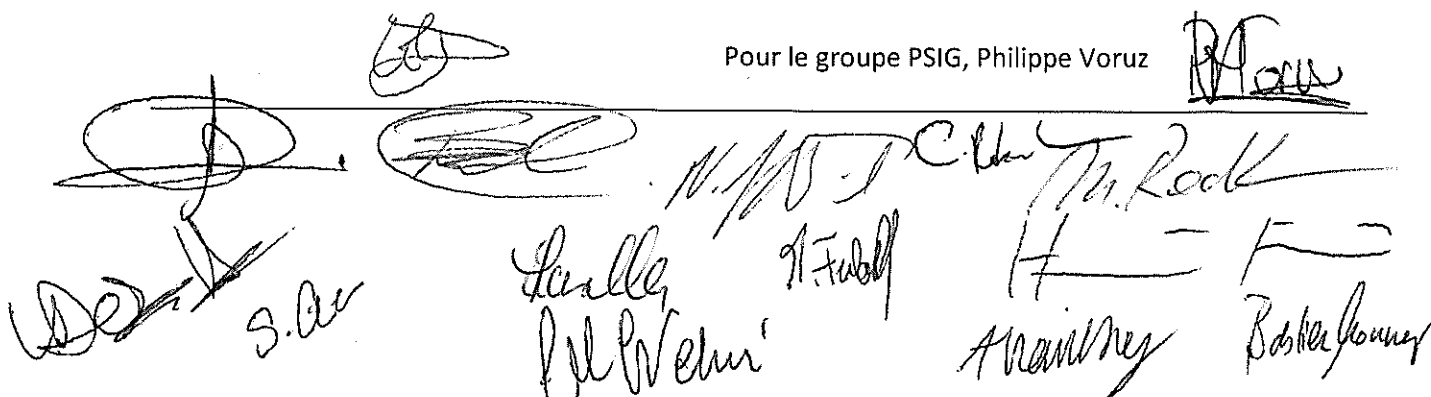
ENFIN, PLUSIEURS VÉHICULES ONT ÉTÉ GARÉS DURANT LA NUIT EN DEHORS DES CASES DE STATIONNEMENT DANS LES RUELLES DU CENTRE-VILLE.

QUESTIONS

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de poser à la municipalité les questions suivantes :

1. Comment se fait-il qu'une telle manifestation, qui génère nombre de nuisances à la fois d'ordre sécuritaire et environnemental (bruit, pollution, etc.) puisse encore prendre place à Morges en 2021 ?
2. Une autorisation pour le stationnement en ville (hors des cases de stationnement) durant la nuit a-t-elle été délivrée, et si oui selon quelles bases légales ou réglementaires ?
3. Quelles ont été les mesures prises pour protéger les piéton·ne·s, en particulier les enfants dans le parc de l'indépendance et autour de la place de jeu ?
4. Est-ce qu'une taxe proportionnelle (au bruit, à la gêne, à l'usage accru du domaine public) a été prélevée et si oui, de quel montant et sur quelle base réglementaire ?

Pour le groupe PSIG, Philippe Voruz



Interpellation PSIG

Quels horaires pour le quartier de la gare ?

Le quartier de la gare commence à prendre vie. Certains commerces ont déjà ouvert depuis quelques mois et les derniers vont ouvrir prochainement avec la fin des travaux de l'îlot Sud.

Il est très agréable de voir que la population commence à s'approprier cet espace, par exemple en buvant un café ou l'apéro sur une des terrasses du quartier.

Mais qu'en est-il des horaires ~~de~~ des commerces ? Il semblerait en effet que certains d'entre eux, par exemple ceux situés dans le bâtiment « Sablon Rail », sur la Promenade de Castellane, disposent d'horaires élargis.

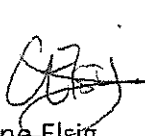
Nous avons un centre-ville qui vit à son rythme et il est nécessaire que ce nouveau quartier ne génère pas une concurrence déloyale. Les différents quartiers doivent pouvoir se compléter et créer des liens entre eux dans le but d'agrandir ce centre et le rendre vivant.

Si les commerces se trouvant dans les gares CFF bénéficient d'horaires d'ouverture élargis, 7 jours sur 7, qu'en est-il de ceux se trouvant dans le quartier, à proximité du bâtiment de la gare ?

Les commerces de la ville sont, eux, soumis à d'autres règles mais lesquelles ?

Le groupe PSIG pose donc les questions suivantes :

- Quels sont les horaires des commerces du nouveau quartier de la gare ?
- Existe-t-il un règlement communal sur les horaires d'ouverture des commerces ?
- Existe-t-il des mesures de compensation lorsque des horaires élargis sont prévus, notamment du point de vue de la protection des droits des travailleuses et des travailleurs ? Si oui lesquelles et qui est chargé d'en vérifier le respect ?
- Qu'est-ce que la Municipalité a prévu de mettre en place pour intégrer ce nouveau quartier au centre-ville existant ?
- Comment la Municipalité a-t-elle prévu l'intégration de ce quartier dans le centre-ville ? Des mesures (promotion économique, horaires, extension du marché ou autres) ont-elles été mises en place, ou sont-elles prévues, pour créer un centre-ville unifié ?


Céline Elsig



